

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	22	Absent non représenté :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 23 Juin 2015, après convocation légale reçue le 17 Juin 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Maryline EYDOUX, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE.

Etaient Absents représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Evelynne ESPENON, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Pierre GABERT, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Michel MUS),
Mme Sylviane VERGIER (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention 2015 pour Le Syndicat de la Via Venaissia

Madame Nadia MARTINEZ, déléguée communautaire indique à l'assemblée que par courrier en date du 19 mai 2015, le Syndicat Mixte de la Via Venaissia sollicite la Communauté de Communes pour le versement de la cotisation de l'année 2015 d'un montant de 3 385.00 €.

Pour l'année 2015, la contribution des communes aux dépenses du Syndicat a été augmentée suite au recensement de la population au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, Madame Nadia MARTINEZ, déléguée communautaire, entendue et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à verser la cotisation 2015 d'un montant de 3 385 € au Syndicat Mixte de la Via Venaissia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 30/06/15
Affiché le :

